

## Les conditions d'exercice de l'agent immobilier (dont déontologie : 2h)

### PUBLIC VISE / PRÉREQUIS

Tout professionnel de l'immobilier ayant des connaissances générales en immobilier.

### OBJECTIFS

- Connaître les conditions légales d'exercice et de déontologie des professionnels de l'immobilier

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique, étude de cas concrets et échanges avec le formateur dans une salle confortable (6 à 10 personnes)
- Support de formation en projection vidéo et/ou papier
- Questionnaire d'évaluation sur le déroulement de la formation et remise d'une attestation individuelle de formation

### FORMATEUR

Laurent HUSSER  
D.E.S.S Université de Strasbourg

### MODALITÉS

**Date :** 27 juin 2018  
9h30 à 13h

**Lieu :** 2 rue Thomas Edison  
67450 Mundolsheim  
salle au 1<sup>er</sup> étage

**Durée :** 3h30

**Tarif :** 95 € HT  
soit 114 € TTC

**Inscriptions :** [www.cfaimmo.fr](http://www.cfaimmo.fr)

### PROGRAMME

- I. Exercer l'activité d'agent immobilier : la loi Hoguet et son décret d'application
  - a) Réglementation applicable
  - b) Incapacités
  - c) Déclaration préalable d'activité et carte professionnelle
  - d) Habilitation des salariés et agents commerciaux
  - e) Compétence professionnelle
  - f) Formation continue
  - g) Registre des mandats
  - h) Réception et détention de fonds
  - i) Garantie financière
  - j) Assurance civile professionnelle (RCP)
  - k) Secret professionnel
  - l) Lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme
  - m) Information du consommateur
  - n) Loi informatique et libertés
  - o) Sanctions pénales, administratives, disciplinaires
  
- II. Le code de déontologie
  - a) Champ d'application
  - b) Éthique professionnelle
  - c) Respect des lois et règlements
  - d) Compétence
  - e) Organisation et gestion de l'entreprise
  - f) Transparence
  - g) Confidentialité
  - h) Défense des intérêts en présence
  - i) Conflit d'intérêts
  - j) Confraternité
  - k) Règlement des litiges
  - l) Discipline